
Etat d'avancement
des Conventions
Pluriannuelles
entre l'Etat et la Région
hors CPER
Pays de la Loire



année 2008

Conventions pluriannuelles entre l'Etat et la Région

Rappel

Lors de l'approbation du Contrat de projet Etat-Région, le 16 mars 2007, les éléments de révision du mandat du Préfet ont été rappelés et notamment la clarification et le chiffrage des financements mobilisables hors contrat en vue de la conclusion de conventions complémentaires hors CPER. Ainsi, en mars 2007, l'Etat s'est engagé (conformément au courrier du préfet de région au président du conseil régional du 16 février 2007), à mobiliser 70 M€ et la Région plus de 130 M€

La mise en œuvre de ces financements a été le plus souvent arrêtée dans le cadre de conventions complémentaires au CPER élaborées et signées en 2007 et 2008.

En 2007, cinq conventions avaient été signées :

- la convention 2007 pour le Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) (1 an)
- la convention avec le CROUS, pour la réhabilitation des logements étudiants,
- la convention relative à la coopération décentralisée
- la convention concernant la création de la plateforme de recherche « Aquasim »
- la convention cadre équipements structurants de l'AFPA

En 2008, deux conventions ont été signées :

- la convention relative à la gestion durable du trait de côtes (défense contre la mer)
- la convention-cadre 2008-2010 relative à la promotion de l'égalité hommes-femmes

En outre deux avenants à des conventions signées en 2007 ont été signés en 2008 :

- l'avenant à la convention avec le CROUS, pour la réhabilitation des logements étudiants, portant sur le financement du Département de la Loire-Atlantique
- l'avenant à la convention 2007 pour le PMPOA prolongeant la convention, avec un financement complémentaire en 2007 et un financement en 2008.

Les conventions complémentaires concernent les thèmes suivants :

Dans le domaine de la recherche, les projets retenus pour un financement complémentaire sont :

- l'implantation du laboratoire national de protection des végétaux (LNPV)
- le groupe d'études pour la valorisation des espèces et des semences (GEVES)
- La plateforme expérimentale de Bouin (IFREMER)
- Le projet Aquasim (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, CSTB)
- Le projet Infrasure (laboratoire central des ponts et chaussées, LCPC)

Les projets plateforme expérimentale de Bouin et Infrasure n'ont pas encore fait l'objet de conventions.

Les montants engagés par la Région s'élèvent à 6,033 M€

LNPV : 1,600 M€

GEVES : 3,583 M€

Aquasim : 0,850 M€

Dans le domaine du logement, la réhabilitation de 2000 logements étudiants (CROUS et CNOUS). Une convention sur 7 ans a été signée en 2007 entre la Région et le CROUS et complétée par un avenant signé en 2008 avec le Département de la Loire-Atlantique. L'engagement de la Région pour 2008 s'élève à 2,5 M€ permettant le financement de 330 chambres. Au total, 727 chambres ont été réhabilitées en deux ans. L'Etat a réhabilité 330 chambres en 2008 pour 2,686 M€.

Dans le domaine économique, l'Etat et la Région financeront en complément du CPER la dynamique de filières, en particulier les actions collectives et appels à projets, sur 7 ans. Au titre des années 2007 et 2008, 2,8 M € de l'Etat ont permis de financer des actions collectives pour soutenir les filières textile habillement – mécanique – informatique – habitat de demain. La Région, pour les actions collectives hors CPER, a engagé 3,819 M€ en 2007 et 2008.

Dans le domaine de l'agriculture et de la pêche, l'Etat et la Région financent, en sus des projets inscrits au CPER,

- l'achèvement du PMPOA, inscrit au CPER 2000-2006 (convention sur 1 an).
- les serres agricoles (Etat seul)

A ce titre, la Région a signé, le 15 janvier 2008, un avenant à la convention 2007 du Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole, PMPOA, prolongeant la convention et précisant les crédits complémentaires au titre de l'année 2007 et 2008.

En 2008, la Région a financé ce programme à hauteur de 1 591 384 €

Au total sur les deux années 2007 et 2008, 1 440 exploitations agricoles ont bénéficié du dispositif d'aide pour un montant d'engagement régional de 10,626 M€

Dans le domaine de la formation professionnelle, l'Etat et la Région financent des équipements structurants de l'AFPA (convention biennale), en complément de l'action inscrite au CPER. La convention cadre a été signée le 4 octobre 2007.

Conformément à son schéma régional de l'éducation et de la formation et en accompagnement du développement économique des Pays de la Loire, la Région a souhaité que les investissements de modernisation de l'appareil de formation de l'AFPA soient principalement dévolus à des opérations portant sur les formations du secteur Bâtiment et Travaux Publics. Pour l'année 2007, la mise en œuvre d'opérations concernait les centres AFPA d'Angers, Doué la Fontaine, Laval, Le Mans et Saint Nazaire

Au titre de l'année 2008, la Région a engagé un montant complémentaire de 400 000 € au bénéfice des centres AFPA de Cholet, Le Mans, Saint Nazaire et de la Roche sur Yon.

Dans le domaine de l'environnement, la défense contre la mer qui avait fait l'objet d'une contractualisation au titre du CER 2000-2006 n'a pas été maintenue dans le CPER 2007-2013. L'Etat, la Région et les Départements de Loire-Atlantique et de Vendée, ont convenu de conventionner une action conjointe sur trois ans hors CPER.

La convention 2007-2009 relative à la gestion durable du trait de côte a été signée le 23 avril 2008 entre l'Etat, la Région les Départements de Loire-Atlantique et de Vendée.

En 2008, dans le cadre de cette convention, 6 dossiers ont été cofinancés par l'Etat pour 1 123 290 €

La Région a financé 16 dossiers pour un montant de subventions de 1 333 239 € (dont 189 991 € financés au titre de 2009).

Dans le domaine des transports : le financement des passages à niveau préoccupants et notamment le protocole du 29 mars 2001 prévoyait 35 MF en part Etat directement affectée à RFF. Une révision de ce protocole devra intervenir ultérieurement.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la Région, dans le cadre des contrats territoriaux uniques (CTU), et l'Etat dans le cadre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) financent les opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC). La convention-cadre correspondante, en cours de finalisation, n'a pas été signée en 2008, l'Etat attendant une circulaire d'application. De ce fait, aucun financement n'a pu être engagé par la Région en 2008, compte tenu de l'absence de ce document. Cependant, l'Etat continue de financer les ORAC avec le FISAC (303 982 € engagés en 2008).

Dans le domaine de la coopération décentralisée (convention triennale), pour faire suite au CER précédent, en 2007, l'Etat a proposé aux Régions de contractualiser avec le ministère des affaires étrangères en leur confiant un rôle de coordination avec les autres collectivités. En Pays de la Loire, la Région a accepté cette mission. La convention signée le 12 juillet 2007 prévoit un montant de 2,6 M€ sur 3 ans (Etat et Région 1,3 M€ chacun) pour financer un fonds de projets de coopération décentralisée, la mise en place d'un réseau régional structurant, un fonds pour la promotion de l'intégration des jeunes dans l'action internationale.

Une commission régionale de la coopération décentralisée (CRCD), coprésidée par le préfet de région et le président du conseil régional a été créée réunissant les collectivités ligériennes et les services de l'Etat concernés par les projets.

En 2008, 27 dossiers portés par des collectivités locales ligériennes ont reçu un financement dans le cadre de l'axe 1 du contrat « Fonds régional de projets de coopération décentralisée » pour un montant global de 510 000 € (255 000 Etat et 255 000 Région).

Dans le domaine de l'égalité hommes-femmes (convention triennale), sont contractualisés des projets pour l'élargissement des choix professionnels des femmes, en faveur des lycéennes (prix de la vocation scientifique et technique des jeunes filles), des apprenties et des adultes (formation des formateurs des CFA ou des organismes de formation continue par les CIDFF) ; un soutien à l'association « archives du féminisme » pour le site « MUSEA » ; la création d'un réseau de permanences décentralisées et mobiles de professionnels pour une information et un suivi des jeunes filles et des femmes en matière de contraception, MST, IVG.

Le 28 février 2008, l'Etat et la Région ont signé une convention relative à la promotion de l'égalité hommes-femmes pour la période 2008-2010. Pour la Région, cette convention est déclinée chaque année en convention financière.

En 2008, dans le cadre du volet 1 de la convention entre la Région et l'URCIDFF, une subvention de 23 335 € pour le volet coordination et animation.

Dans le cadre de la convention triennale, en 2008, la collectivité régionale a aidé à hauteur de 63 789 € les 6 centres départementaux pour l'information des droits des femmes et des familles afin de développer des permanences juridiques sur leur territoire. L'Etat a financé à hauteur de 87 124 €

La Région a également attribué 10 000 € à l'association départementale du mouvement français du planning familial en vue de mettre en place des permanences décentralisées du planning familial, l'Etat apportant un financement de 1 500 €

Dans le cadre du volet 2 des actions prévues par la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'UR-CIDFF, une subvention d'un montant de 60 000 € a été allouée à l'Union Régionale des Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles (UR-CIDFF-Pays de la Loire), à Nantes, afin de poursuivre et développer ses actions de formation et de sensibilisation en faveur de l'élargissement des choix professionnels vis-à-vis du grand public, des acteurs relais et des entreprises.

Les actions retenues sont les suivantes :

- sensibilisation du public
- formation des acteurs relais : professionnels de l'orientation, de la formation et de l'insertion
- développement du réseau d'entreprises autour de l'élargissement des choix professionnels
- maintien et développement du professionnalisme au sein du réseau régional
- ingénierie régionale.

En ce qui concerne les actions en faveur de l'égalité hommes-femmes dans les projets de CFA, un montant de 26 593 € a été engagé en 2008. Les actions concernent majoritairement la communication sur les métiers et l'accueil des jeunes filles entrant dans les établissements (CFA de la CCI du Maine-et-Loire, CFA de l'Education nationale 49, CFA de la Chambre des métiers de la Mayenne).

Pour le CFA de la CCI du Maine-et-Loire, une action particulière est prévue sur le site de Saumur : la réalisation d'une exposition sur Coco Chanel valorisant le rôle des femmes dans l'histoire de la mode.

L'Etat a apporté un financement de 86 000 € à la fois pour les actions de formations de relais pour l'élargissement des choix professionnels, les actions de sensibilisation à l'égalité entre les hommes et les femmes et les projets de CFA.

Enfin :

- le prix de la vocation scientifique et technique des jeunes filles a été financé à concurrence de 36 000 € par l'Etat et de 36 000 € par la Région,
- l'association archives du féminisme, pour la réalisation d'exposition sur MUSEA (musée virtuel de l'histoire des femmes et du genre) a été financée à hauteur de 8 000 € par l'Etat et de 4 000 € par la Région.

THEMATIQUES En €	Etat	Région	Avancement de la convention	Engagement Etat		Engagement Région	
				31/12/07	31/12/08	31/12/07	31/12/08
RECHERCHE	20 240 000	82 138 000					
<i>Recherche / Végétal : GEVES et LNPV</i>	10 970 000 dont	3 583 000	GEVES : signée 29/04/08				3 583 000
	3 600 000	1 600 000	LNPV : signée 12/02/08			1 600 000	
<i>Cyclotron</i>	5 400 000	8 138 000	signée 25/11/2005	5 400 000		8 138 000	
<i>Projet Aquasim (CSTB)</i>	2 000 000	1 250 000	signée le 07/11/07		147 700	850 000	
<i>Infrasure (LCPC)</i>	1 120 000	675 000					
<i>Plateforme expérimentale Bouin (IFREMER)</i>	750 000	375 000					
<i>Appel à projet recherche Région: simulation sur 7 ans</i>	financements ANR + FCE	66 500 000		10 300 000	40 570 700	6 500 000	4 100 000
Logements étudiants (CROUS et CNOUS) : réhabilitation (convention sur 7 ans)	21 000 000	17 000 000	signée le 19/03/07 ; avenant le 23/01/08		2 686 505	3 000 000	2 500 000
Dynamique de filières actions collectives, appels à projet : (simulation sur 7 ans)	6 000 000	6 000 000		1 565 490	1 245 730	1 519 690	2 299 641
AGRICULTURE ET PECHE	10 000 000	10 700 000					
<i>PMPOA (report ancien CPER): convention sur 1 an, avenant sur 1 an</i>	8 000 000	8 000 000 2 700 000	Signée 23/04/07 Avenant 15/01/08	14 183 600		9 035 246	1 591 584
<i>Serres agricoles</i>	2 000 000		pas de convention				
Equipements structurants de l'AFPA (convention sur 2 ans)	4 122 000	800 000	signée le 04/10/07			400 000	800 000
Gestion durable du trait de côte (Défense contre la mer) : convention sur 3 ans	4500 000	750 000	signée le 23/04/08	1 405 000	1 123 290	0	1 333 239
TRANSPORTS <i>Passages à niveau (coût total estimé: 20M)</i>	2 000 000	6 000 000					
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE <i>ORAC: simulation sur 3 ans</i>	3 000 000	(fin.CTU) 3 000 000	En cours de finalisation		303 982	0	0
COOPERATION DECENTRALISEE convention sur 3 ans	3 000 000	3 000 000	Signée le 19/10/2007	283 225	268 616	255 000	255 000
DROITS DES FEMMES : convention sur 3 ans	806 500	798 372	Signée le 28/02/2008 avenant du 6 juin 2008		268 500		223 717

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Secrétariat général pour les affaires régionales
8, rue de Chateaubriand - Téléphone 02 40 08 64 64 - Télécopie 02 40 47 66 66
adresse postale : 6, quai Ceineray BP 33515 - 44035 Nantes cedex 1
<http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr>

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
44966 Nantes cedex 9
Téléphone 02 28 20 50 00 - Télécopie 02 28 50 05
<http://www.paysdelaloire.fr>